



**FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
FORCE OUVRIERE**

Section Départementale de l'Eure
17 ter, rue de la côte Blanche, 27 000 Evreux
Téléphone : **02 32 33 01 11** Mail : **snudifo27@gmail.com**

DECLARATION DE LA FNEC FP FO A LA FORMATION SPECIALISEE DU 11 MAI 2023

Madame la présidente,
Mesdames et messieurs les membres de la formation spécialisée,

Cela fait 4 mois que la France connaît une mobilisation historique regroupant à chaque manifestation plusieurs millions de personnes contre une réforme des retraites injuste, injustifiée et rejetée par l'ensemble des syndicats, 92% des salariés, et plus de 70% de la population.

Malgré cela l'exécutif a enchaîné les passages en force : refus de recevoir les syndicats, utilisation du 49-3, promulgation immédiate malgré la censure partielle du conseil constitutionnel... La décision du Président de la République de maintenir sa réforme crée une crise sociale et démocratique, sans précédent !

Fort d'une intersyndicale nationale unie sur les mêmes revendications, la FNEC FP FO appelle l'ensemble des personnels à se réunir et à décider des initiatives, notamment par la grève, pour obtenir l'abrogation de la réforme des retraites, notamment lors de la grève du mardi 6 juin.

Voulant passer à autre chose, le président Macron a annoncé, entre deux casseroles, le contenu de la pseudo-revalorisation et du « pacte » préparés par le ministre Ndiaye qui se retrouve isolé puisque la totalité des fédérations syndicales ont quitté les groupes de travail.

Avec ces annonces, les enseignants devraient se contenter de quelques primes qui rappelons-le ne sont pas prises en compte dans le calcul du montant de la pension ! Ces annonces du pacte « Travailler plus pour perdre moins » ont le mérite de mettre en évidence un mensonge du président Macron : contrairement à ce qu'il avait claironné durant la campagne des élections présidentielles, la totalité des enseignants ne sera pas augmentée de 10% loin s'en faut !

Rappelons que pour retrouver la valeur réelle du point d'indice du 1er janvier 2000, il faudrait l'augmenter de 25% !

Pire, le concept même de « pacte » est contraire au statut : il contractualise les fonctionnaires qui y souscriraient faisant exploser de fait les obligations de service statutaires et créant des obligations nouvelles liant les enseignants à leur employeur via un contrat.

La FNEC FP FO revendique une augmentation indiciaire immédiate pour tous les personnels, au moins à la hauteur de l'inflation, et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis l'an 2000 par l'augmentation de 25% de la valeur du point d'indice.

Sur le terrain, la sanction macronienne d'imposer deux années de travail supplémentaires dégradera les conditions de travail des collègues et par là-même leur santé. La F3SCT sera de plus en plus saisie, à défaut de pouvoir saisir la médecine de prévention dont les effectifs ne sont pas à la hauteur des besoins actuellement. La FNEC-FP FO continue d'exiger le recrutement d'un nombre suffisant de médecins scolaires et médecins du travail pour le département et l'Académie de Normandie.

À cela, s'ajoutent les restrictions des moyens engagés pour la prochaine rentrée, avec 84 classes fermées dans le 1^{er} degré, des centaines d'heures retirées aux établissements du secondaire, la suppression de la technologie en classe de 6^{ème}, ...

Et que dire de la réforme de l'enseignement professionnel envisagée par notre Ministre qui développe toujours la même rengaine : « il faut rapprocher les lycées professionnels de l'entreprise » ?

Mettre des enseignants dans de telles conditions de travail, c'est dégrader la qualité de leurs enseignements et indirectement les conditions d'étude des élèves les plus fragiles.

Depuis la rentrée scolaire 2022-2023, de nombreuses fiches RSST ont été rédigées par les enseignants ou les AESH se faisant l'écho de la catastrophe toujours en cours dans de nombreux établissements du fait de l'inclusion scolaire systématique : mises en danger d'élèves, de personnels, accidents de service, burnout, manque de postes et de places dans les structures et établissements spécialisés, ...

En guise de soins et d'accompagnements par des professionnels du médico-social nécessaires aux élèves porteurs de handicaps, on demande aux enseignants de faire de la pédagogie différenciée et trop souvent sans AESH ! Les enseignants devront-ils se substituer aux infirmières, aux médecins, aux psychologues, aux ergothérapeutes, rééducateurs, ... ?

Dans ce contexte, il est inadmissible que, lors de la Commission Nationale du Handicap, le président Macron prévoie d'aller plus loin dans l'inclusion scolaire systématique en intégrant les établissements médico-sociaux dans les établissements scolaires et en réduisant les moyens humains !

Le ministre et le Président Macron préparent ainsi l'acte 2 de l'École Inclusive qui préconise de sortir du « tout aide humaine », et de « former les enseignants », on l'a compris, afin de pallier le manque d'AESH et de soins.

La FNEC-FP FO demande l'abandon de ces préconisations et rappelle qu'elle est opposée à la suppression des accompagnements et soins par des personnels formés et qualifiés auxquels ont droit les élèves à besoins particuliers. Ce n'est pas aux enseignants d'assumer ces fonctions.

Elle demande aussi la création d'établissements spécialisés ainsi qu'un nombre de postes permettant l'accueil de tous les élèves relevant de ceux-ci, comme les 350 élèves de l'Eure en attente de places en IME ou en ITEP par exemple.

L'inclusion ne pourra se réaliser sans un minimum de respect pour le travail des personnels de santé et en particulier des infirmières scolaires.

Toutes les infirmières scolaires sont concernées par l'accueil des élèves en situation de handicap qui se comptent par dizaines dans tous les établissements. Dans une situation où notre département est clairement identifié comme un désert médical, nous constatons qu'un glissement de tâches s'est opéré des médecins vers les infirmières scolaires. La charge de travail et le nombre de passages en infirmerie ne cesse de croître. Dans ce contexte, le projet du rectorat de Normandie de revoir les règles d'attribution de la NBI handicap, équivaut à leur demander de travailler toujours plus et de gagner encore moins.

La FNEC FP-FO de l'Eure demande que toutes les infirmières de l'Education nationale de l'Eure et de l'académie de Normandie perçoivent la NBI handicap sans condition et que la NBI handicap non versée durant l'année 2022-2023 soit restituée aux infirmières scolaires du périmètre de Rouen.

Quant au sujet de la direction d'école, qui est en crise depuis de nombreuses années, les directrices et les directeurs d'école réclament légitimement des moyens supplémentaires : un temps de décharge suffisant, un allègement des tâches administratives et non leur simplification, une revalorisation de leur rémunération et enfin, et peut-être surtout, la mise à disposition d'une aide administrative pour la direction et le fonctionnement de l'école.

Les directeurs et les directrices subissent les injonctions contradictoires, le manque de soutien de la hiérarchie... Cela sera accentué par la mise en place effective de la loi Rilhac qui ne répond à aucune revendication légitime des personnels mais qui instaure une autorité fonctionnelle ouvrant la voie au statut hiérarchique dont les directrices et directeurs ne veulent pas. Est-il nécessaire de rappeler les résultats de l'enquête ministérielle de 2019 ?

Les décrets afférents à la Loi Rilhac risquent d'engendrer de nouvelles missions et des pressions locales supplémentaires sur les directrices et les directeurs qui souhaitent pour le bon fonctionnement de l'école, rester des « pairs parmi les pairs ». Par ailleurs une évaluation spécifique leur serait imposée, ce que la FNEC-FP FO refuse. Le risque est grand d'engendrer des tensions et une forme de concurrence entre personnels.

Il est urgent d'entendre et de satisfaire les revendications des collègues !

Avis proposés par la FNEC FP FO :

- 1) La Formation Spécialisée, réunie le jeudi 11 mai 2023, demande l'abrogation de la loi Rilhac et de ses décrets d'application qui instaurent notamment des missions supplémentaires et une évaluation spécifique pour les directeurs et directrices d'école, induisant de fait une pression de la part de leur hiérarchie sur leur travail au quotidien.
- 2) La Formation Spécialisée, réunie le jeudi 11 mai 2023, demande que toutes les infirmières de l'Education nationale de l'Eure et de l'académie de Normandie perçoivent la NBI handicap sans condition et que la NBI handicap non versée durant l'année 2022-2023 soit restituée aux infirmières scolaires du périmètre de Rouen.
- 3) Etant donné le bilan de la politique d'inclusion systématique avec la liquidation de l'enseignement spécialisé, le maintien des AESH sous le seuil de pauvreté, et l'absence de réponse apportée par l'institution aux difficultés énormes rencontrées, la Formation Spécialisée, réunie le jeudi 11 mai 2023, refuse la mise en place de l'Acte 2 de l'école inclusive qui entrainera une nouvelle dégradation des prises en charge des élèves les plus fragiles et dégradera les conditions de travail et les missions des personnels. La F3SCT demande un vrai statut, un vrai salaire pour les AED et les AESH, l'abandon des PIAL et la création immédiate de places dans les établissements médico-sociaux à hauteur des besoins.